

Comment déposer des documents en phase DOE ?

Service Client ID Capture (Suzanne) - 2025-08-25 - [Gestion documentaire](#)

Où dois-je déposer mes documents DOE ?

Selon le paramétrage de votre projet, il y a plusieurs possibilités :

- Vous avez un dossier "**Documents DOE**" dans votre arborescence au même niveau que le dossier d'Exécution. Dans lequel vous pouvez déposer vos documents comme ceux d'exécution.

- La phase DOE est disponible dans le dossier "**Documents d'Exécution**" au moment du dépôt de votre

document. Comment vérifier ? Utilisez les  au dessous des colonnes de codification.

OK Filtrer Tous les documents (8)			
			
			▲ 1
☐	CODE	LIBELLE	TRI
☐	EXEP	Exécution Provisoire	1
☐	EXE	Exécution	2
☐	DOEP	Dossier des Ouvrages Exécutés Provisoire	3
☐	DOE	Dossier des Ouvrages Exécutés	4
☐	SYN	Synthèse	5
☐	PRO	Projet	6
☐	MAR	Marché	8
☐	CHA	Chantier	9

La phase DOE est disponible, vous pouvez déposer des documents en phase DOE.

Lors de votre dépôt : sélectionnez depuis la première ligne, la phase DOE :

Nouveaux documents de ID CAPTURE : Documents

Déposer les documents

Actualiser 20

 LNK
  DOE
  FON
  -TZ
  TNX
  PLN

Projet	Phase	Lot	Zone	Niv.	Type	N°	Ind.	Titre
LNK	DOE	FON	-TZ	TNX	PLN		-	

□ La phase DOE n'est peut-être pas activée sur votre projet. Dans ce cas, il faut en faire la demande à la MOE pour qu'ils transmettent au Service Client la confirmation de cette action.

□ La phase DOE n'a peut être pas de circuit de validation. Si nécessaire, il faut envoyer la demande à la MOE pour qu'ils transmettent au Service Client les circuits à mettre en place.

